



MAIRIE de FRUGES

B.P. 35 - ☒ 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07
www.ville-fruges.fr

ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION du Stade Engrand

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu les travaux de remise en état des surfaces de réparation,
Considérant qu'il serait dommageable pour les stades et risqué pour la
sécurité des joueurs et arbitres, de pratiquer le foot sur le Stade Engrand, du vendredi 25
juillet 2025 au dimanche 02 novembre 2025.

ARRETE :

Article 1er :

Le Stade Engrand sera interdit à toute pratique sportive **du 22 juillet 2025
au dimanche 02 novembre 2025** inclus.

Article 2 :

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables Régionaux
de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à Fruges, le 25 juillet 2025



Le Maire

Edmond ZABOROWSKI